

## Communiqué de presse

### Culture

## Bourses de soutien aux artistes

**Gland, le 29 juin 2020 – Nombreux sont les artistes locaux fragilisés par l'interruption soudaine des activités dans ce secteur. La Ville actionne une bourse de soutien et octroie un montant de CHF 5'000.- par lauréat. Cette année, quatre bourses seront attribuées.**

L'arrêt de toutes les activités culturelles et artistiques en mars dernier a généré un climat préoccupant dans ce secteur, incitant la Ville à trouver des moyens pour soutenir les artistes professionnels glandois les plus affectés, toutes disciplines confondues, et dont la situation met en péril leur avenir à court et moyen terme.

Afin de trouver le moyen de leur apporter ce soutien dans la mesure des ressources budgétaires à disposition, et par la même occasion de leur apporter une visibilité, la Municipalité a étudié un projet de bourses pouvant être attribuées à plusieurs artistes sur présentation de leur projet. Ce volet vient compléter des soutiens déjà mis en place depuis 2015, concernant des subventions annuelles et des subventions ponctuelles.

Les principes et conditions d'octroi sont définis par des directives municipales, et l'annonce se fait sur le principe d'une mise au concours. La première mise au concours est lancée avec un délai de postulation au 24 juillet permettant des résultats à court terme pour les lauréats. Par la suite, la mise au concours aura lieu une fois par année.

Les candidatures sont examinées par un jury composé des membres de la commission culturelle, d'experts du Service de la culture et d'experts externes.

### Les conditions d'octroi

Tous les domaines artistiques sont concernés (musique, arts de la scène, arts visuels et littérature). Les candidatures sont évaluées selon la qualité et la faisabilité du projet de création présenté, la qualité des démarches proposées dans le cadre du projet de création pour la diffusion et la médiation culturelle et le parcours artistique antérieur du candidat ou de la candidate.

Les candidat-e-s doivent être domiciliés à Gland, ou, à défaut, avoir de fortes attaches avec la Ville. S'il s'agit d'un groupe, au moins une personne doit remplir cette condition. Les candidat-e-s doivent être majeurs et justifier d'une formation professionnelle artistique achevée ou exercer une part prépondérante de leur activité professionnelle dans le domaine artistique. S'il s'agit d'un groupe, tous ses membres doivent remplir cette condition.

Les lauréats devront se consacrer pendant au moins l'équivalent d'un mois à la réalisation du projet de création personnel ambitieux et inédit, en vue d'une présentation publique. La bourse ne peut être attribuée deux années de suite aux mêmes lauréat-e-s.

Un dossier complet présentant le projet est à déposer au Service de la culture. Il doit notamment en détailler les objectifs et comporter toute la documentation nécessaire à l'évaluation du dossier.

### Contacts :

M. Gérald Cretegny, Syndic : 079 692 35 76

Mme Isabelle Monney, Municipale de la culture : 076 422 34 87

Office de la communication : 022 354 04 06